

## Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

---

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande d'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **DEFEND WG***

*de la société QUIMETAL INTERNACIONAL*

*enregistrée sous le n°2012-0527*

*Vu les conclusions de l'évaluation du 22 mai 2015,*

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après est **autorisée** en France pour les usages et dans les conditions précisés dans la présente décision et ses annexes.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables

### **Avertissement :**

Le non-respect des conditions décrites ci-dessous peut entraîner le retrait ou la modification de l'autorisation ainsi que toute action incluant des poursuites judiciaires.

Informations générales sur le produit	
Nom du produit	DEFEND WG
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	QUIMETAL INTERNACIONAL REGISTROS E INVERSIONES S.I., CalleTorneros, 14, Poligono industrial Los Angeles, GETAFE, MADRID, ESPAGNE
Formulation	Granulé dispersable (WG)
	Contenant
Numéro d'intrant	996-2012.01
Numéro d'AMM	2150168
Fonction(s)	Fongicide
Gamme d'usages	Professionnel

L'échéance de validité de la présente autorisation est fixée au 31 décembre 2020

La présente décision peut être retirée ou modifiée avant cette échéance si des éléments le justifient.

Le 23 JUIL. 2015



Marc MORTUREUX

Directeur général

## ANNEXE I : Modalités d'autorisation du produit

---

### Vente et distribution

Le titulaire de l'autorisation peut mettre sur le marché le produit dans les nouveaux emballages :

Emballage	Contenance
Papier/Polyéthylène Basse Densité (papier/papier/polyéthylène basse densité/papier)	25 kg

### Classification du produit

La classification retenue est la suivante :

Sans classement.

**Le titulaire de l'autorisation est responsable de la mise à jour de la fiche de données de sécurité avec la classification retenue ci-dessus, et de ses éventuelles évolutions**

1911

...

...

...

...

...

...

...

...

Liste des usages autorisés :

Usages	Dose maximale d'emploi	Nombre maximum d'applications	Stade d'application	Délai avant récolte	Zone Non Traitée aquatique (mètres)	Zone Non Traitée arthropo des non cibles (mètres)	Zone Non Traitée plantes non cibles (mètres)	Mention abeilles
12703204 Vigne*Trt Part.Aer.*Oidium(s)	4 kg/ha	8/an	-	5 jours	5 mètres	-	-	Non demandée
15053202 Betterave industrielle et fourragère*Trt Part.Aer.*Maladies du feuillage Efficacité montrée sur l'oidium ( <i>Erysiphe betae</i> )	7,5 kg/ha	3/an	-	14 jours	5 mètres	-	-	Non demandée
16953206 Tomate*Trt Part.Aer.*Oidium(s)	2 kg/ha	6/an	-	3 jours	5 mètres	-	-	Non demandée

<p>1. The first step in the process of writing a research paper is to choose a topic. This should be a topic that interests you and one that you can research thoroughly. It is important to choose a topic that is not too broad and not too narrow.</p>	<p>2. Once you have chosen a topic, the next step is to gather information. This can be done through a variety of sources, including books, articles, and the internet. It is important to evaluate the sources you use to ensure they are credible and reliable.</p>
<p>3. After gathering information, the next step is to organize your thoughts. This can be done by creating an outline or a flowchart. This will help you to see the structure of your paper and to identify any gaps in your research.</p>	<p>4. The final step in the process of writing a research paper is to write the paper itself. This should be done in a clear and concise manner, using the information you have gathered and organized. It is important to proofread your paper carefully before submitting it.</p>



MISSISSIPPI STATE  
UNIVERSITY

## Conditions d'emploi du produit

Il convient de rappeler que l'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles.

En tout état de cause, le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

## Protection de l'opérateur et du travailleur

### Pour l'opérateur, porter :

#### ➤ Pour la pulvérisation effectuée à l'aide de pulvérisateurs portés ou traînés à rampe ou pneumatiques ou des atomiseurs

##### • pendant le mélange/chargement

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée ;
- Protections respiratoires certifiées : demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre P3 (EN143) ou A2P3 (EN 14387).

##### • pendant l'application - Pulvérisation vers le bas

Si application avec tracteur avec cabine

- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine ;

Si application avec tracteur sans cabine

- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation ;

##### • pendant l'application - Pulvérisation vers le haut

Si application avec tracteur avec cabine

- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

Si application avec tracteur sans cabine

- Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.

- **pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation**

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.

➤ **Pour la pulvérisation effectuée en plein champ à l'aide d'un pulvérisateur à dos**

- **pendant le mélange/chargement**

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de protection de catégorie III type 4 ;
- Protections respiratoires certifiées : demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre P3 (EN143) ou A2P3 (EN 14387).

- **pendant l'application**

- Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche ;
- Bottes de protection certifiées EN 13 832-3 ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3.

- **pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation**

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de protection non tissée de catégorie III type 4.

**Pour le travailleur, porter :**

Une combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant et, en cas de contact direct avec la culture, des gants en nitrile certifiés EN 374-3.

**Délai de rentrée**

6 heures.

**Protection de l'environnement (milieux, faune et flore)**

**Protection de l'eau**

- SP 1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. / Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes].

**Protection de la faune**

- SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

### Exigences complémentaires post-autorisation

A défaut de transmission de ces données dans les délais impartis à compter de la date de la présente décision, la présente décision pourra être retirée ou modifiée.

Détail de la demande post autorisation	Délai (mois)	Récurrence (mois)
Une étude complète de stabilité au stockage pendant 2 ans à température ambiante dans l'emballage commercial (papier/papier/polyéthylène basse densité/papier	24	0

### Recommandations relatives à l'étiquette du produit

Eviter les traitements tardifs sur raisin de table.



Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.